



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 13 Octobre 2020

-
1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 08 septembre
 2. Désignation d'un secrétaire de séance
 3. Construction d'un point haut sur une parcelle communale (Isère THD)
 4. Projet de réhabilitation de la gare
 5. Concours du receveur municipal – attribution d'indemnités
 6. Pacte de gouvernance de la CCBE
 7. Point d'avancement sur le projet de station de traitement des eaux usées
 8. Point sur l'avancée des travaux sur la GTC à l'école publique
 9. Subventions
-

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 16 ; votants : 17

Sous la présidence de Madame BARANI Marie-Pierre, Maire de Chabons

Convocation : le 25 août 2020

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, CHARLÉTY Philippe, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PÉRON Catherine, RIVIÈRE Denis, GONIN Nicole, PELLERIN Annick, BRECHET Alexandre, VIAL Ludivine, GAILLARD Claude, LEDEUIL Estelle, GUILLERMIN Romuald, MEYER Sylvie, LACROIX Franck

Membres absents excusés : COMBET Stéphane, OBERLIN Caroline, COMBALOT Christelle donne pouvoir à PÉRON Catherine

Secrétaire de séance : Madame PÉRON Catherine

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 08 septembre

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal d'installation du Conseil en date du 08 septembre à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Catherine Péron est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

3. Construction d'un point haut sur une parcelle communale (Isère THD)

Madame le Maire explique au Conseil avoir été contactée par le Département de l'Isère et notamment par Arnaud Catelin, ingénieur infrastructures - Aménagement numérique très haut débit du Département de l'Isère, concernant un projet d'installation d'un point haut à Châbons. Eric Menduni, chef du service opérationnel d'Isère THD (Très Haut Débit) et Franck Ruard (Alsatis Réseaux) présentent le projet.

Le projet consiste à installer un pylône sur la parcelle AK0105 (terrain agricole) pour la construction d'un point haut (ondes hertziennes) afin de pallier au retard de déploiement de la fibre sur le territoire. Le pylône fera 30 m de haut et reliera Châbons et Oyeu. 1090 foyers sont visés par cette nouvelle couverture. Le pylône sera la propriété du département et pourra aussi héberger des opérateurs de téléphonie mobile ou le SDIS. Le département demande la mise à disposition gracieuse de 100m² sur la parcelle avec une accessibilité toute l'année et un accès à l'électricité. L'objectif est de supprimer le plus de zones blanches possibles et d'apporter une connexion internet de 30 méga minimum au plus grand nombre d'habitants possibles. La commune a la possibilité de refuser.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer avant d'avoir organisé une réunion publique sur la question. Cette réunion publique devra avoir lieu en début d'année 2021.

4. Projet de réhabilitation de la gare

Madame le Maire et Madame Catherine Péron, quatrième adjointe, indiquent que dans le cadre de son projet 1001 gares, la SNCF a lancé une vaste opération de réhabilitation des gares désaffectées qui font désormais l'objet d'un appel à projets et ne sont plus en vente. La SNCF se charge des travaux de gros œuvre (finitions à la charge du candidat) et loue ensuite les locaux.

Parallèlement, le vétérinaire Dr Sougné étant proche de la retraite a proposé à son confrère, le Dr Benjamin Dubaile de prendre sa suite et lui donne un an pour trouver un nouveau local où déplacer son activité (le cabinet actuel étant la maison d'habitation du Dr Sougné). Le Dr Dubaile étant au courant de l'opération 1001 gares a fait rajouter la Gare de Châbons à la liste des gares concernées par l'opération et souhaiterait établir son cabinet au rez-de-chaussée du bâtiment. Il s'est rapproché de la Mairie pour savoir si un projet était en cours. Un projet de bar/restauration pour encourager la réinsertion avait été envisagé pendant la campagne des municipales mais le projet du vétérinaire sur la commune semble être une réelle opportunité. Après une étude approfondie avec plusieurs élus, il semble que seul ce local puisse convenir aux besoins du vétérinaire.

Le Conseil Municipal propose de soutenir l'installation du vétérinaire dans les locaux de la gare et de trouver un autre lieu pour réaliser le projet de restauration/lieu de rencontre.

La proposition est soumise au vote, un élu s'abstient, les 16 autres votent pour. **Proposition adoptée.**

5. Concours du receveur municipal – attribution d'indemnités

Madame le Maire appelle le Conseil Municipal à délibérer pour demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et fixer le montant de son indemnité pour la confection des documents budgétaires. Cette indemnité est de 45,73€.

Adopté à l'unanimité.

6. Pacte de gouvernance de la CCBE

M. Philippe Charléty, 1^{er} adjoint, explique que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique institue un nouveau rendez-vous obligatoire après les réinstallations des conseils communautaires consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la communauté de communes et ses communes membres : le Président est tenu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Bien qu'ensuite non obligatoire, l'adoption du pacte est soumise au respect d'un délai de 9 mois à compter du renouvellement général et doit

avoir lieu après avis des conseils municipaux des communes membres, qui disposent de deux mois à compter de la transmission pour cela. Le pacte de gouvernance a été validé par le conseil communautaire le 14 septembre dernier et **présenté brièvement au Conseil Municipal de Châbons**. Le conseil municipal des communes membres sont consultés pour avis dans un délai de deux mois après la transmission de ce projet.

7. Point d'avancement sur le projet de station de traitement des eaux usées (STEP)

M. Philippe Charléty, 1^{er} adjoint, explique que six installations d'assainissement sur le territoire de la CCBE sont non conformes d'un point de vue réglementaire. Les six installations sont :

- La lagune de Bizennes,
- Le réseau de Burcin qui n'est pas relié à un exutoire,
- Les 3 lagunes de Chabons : Bru, la Combe et la Bourbre,
- La lagune de Flachères.

Pour les lagunes, la non-conformité est liée au dépassement de la capacité des installations existantes.

Le projet de la STEP de Chabons permettra de traiter toutes les non conformités excepté pour Flachères. Toutes les zones desservies par ces installations sont de ce fait inconstructibles jusqu'à la signature de l'ordre de service de la STEP. La STEP de Chabons sera construite dans la zone géographique de la lagune actuelle de la Combe pour pouvoir se rejeter dans la Bourbre. Le choix définitif de l'implantation a été effectué en fonction des paramètres suivants :

- Prise en compte du risque inondation,
- Eloignement par rapport aux habitations existantes,
- Prise en compte des zones humides et de la biodiversité,
- Par rapport aux risques de remontées de nappes ou de glissement de terrains,
- Par rapport à une zone de sauvegarde non exploitée pour l'eau potable (ZNSEA).

Ce choix s'est porté sur l'actuel périmètre de la lagune de la Combe en lieu et place d'un petit bassin.

L'implantation définitive du point de rejet dans la Bourbre sera fonction des conclusions de l'étude de la ZNSEA. Pour ce faire, un ancien forage a été réhabilité et 5 piézomètres vont être installés dans la semaine du 6 octobre 2020. Un essai de pompage sera effectué sur une période de 72 heures avec mesure continue du niveau de la nappe pour en déterminer sa capacité et des prélèvements permettront de déterminer la qualité physicochimique de l'eau. Cette ressource, si elle de bonne qualité, pourrait servir à l'alimentation en eau de Châbons dans le futur.

Le projet a été présenté le 8 juillet aux habitants se situant à proximité de l'implantation de la nouvelle STEP.

Le coût du projet est de l'ordre de 5,2 M€. A la base, ce projet ne pouvait pas bénéficier de subventions. Dans le cadre du plan de relance, une subvention à plus de 50 % est envisageable, le dossier a été déposé. Le dossier « loi sur l'eau » pour obtenir l'autorisation réglementaire de cette nouvelle STEP a également été déposé.

Les prochaines étapes à court terme sont :

- La finalisation des études notamment le tracé des conduites depuis Bizennes, le choix sur le traitement des boues...,
- Le lancement des appels d'offres pour les travaux,
- Une nouvelle réunion avec les « voisins » de la STEP avec un projet d'implantation paysagère,

- La présentation du projet aux conseils municipaux de Bizennes et Burcin.

8. Point sur l'avancée des travaux sur la GTC à l'école publique

M. Philippe Charléty, 1^{er} adjoint, et M. Pierre Bozon, 3^{ème} adjoint, font le point sur les travaux en cours sur la GTC de l'école publique. L'ancien système avait 18 ans et est en cours de remplacement. Les travaux ont pu être réalisés avant l'hiver et financé en partie par des subventions. Les prochaines étapes sont : la réception de l'installation, la formation, la réparation de l'existant, les remontées d'alarme. Il a été décidé qu'une seule personne, Alexandre Brechet, conseiller municipal, sera en charge de régler les températures. Tout fonctionne correctement aujourd'hui.

9. Subventions

L'adjointe en charge des associations annonce les subventions à venir (qui font partie du budget déjà voté) :

- **Union Châbonnaise** : subvention exceptionnelle de 2 000€ pour achat de matériels divers (4500€). Dossier déposé en février 2020.

La subvention est soumise au vote, un élu s'abstient, 16 autres votent pour. Subvention adoptée.

- **COOP école publique : subvention annuelle pour 650€**

Adoptée à l'unanimité.

- **Subvention COVID pour les associations suivantes** : Stade Chabonnais, TFB, Union Chabonnaise Air Lynx, Just Dance, Art Anim et Comité des fêtes

Il est décidé d'attendre 2021 pour voir l'évolution de la crise sanitaire avant d'accorder cette subvention.

10. Questions diverses

Madame le Maire :

- **Le Répar'Café** pourrait potentiellement s'installer dans la maison d'usine de Mondial Groupe France, 65 route de Grenoble. Les locaux seraient prêtés gracieusement, et les factures de chauffage et d'assurance seraient à la charge de la Mairie.
- **Des problèmes de voisinage** sont rencontrés au HLM Le Faubourg vers l'ensemble sportif. Un locataire « terrorise » les résidents qui n'osent pas porter plainte (menaces de mort). Madame le Maire a fait un signalement au procureur de la République et doit le rencontrer aux côtés de son éducateur judiciaire.
- **Le dossier de restauration de l'Eglise** suit son cours. Les différentes demandes de subventions ont été envoyées. Le marché public pour la maîtrise d'œuvre sera lancé courant du mois d'octobre.
- **Un guide de l'urbanisme (version complète et simplifiée)** a été élaboré par les services de la Mairie. La version complète est distribuée aux personnes venant consulter la Mairie pour des projets d'urbanisme et la version simplifiée sera encartée dans le prochain En Direct.
- **L'ASVP de la Commune** prendra sa retraite en Juillet 2021.
- **Procès Hellouin** : La Cour d'Appel a jugé que la Mairie avait diminué l'usage de la servitude mais a reconnu qu'il n'y avait plus de problèmes depuis 2016. Elle condamne la Mairie à une indemnisation de 1000€ aux époux Hellouin.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 13 OCTOBRE 2020

- **Ecole publique** : suite à des problèmes d'étanchéité et des problèmes avec les rideaux solaires, la Commune va faire jouer la décennale des entreprises qui ont installé.

Philippe Charléty, 1^{er} adjoint

- La Commission Environnement avance dans ses projets. La Commission Participation Citoyenne va être mise en place prochainement.

Denis Rivière, 5^{ème} adjoint

- Les travaux d'entretien de la voirie sont terminés.
- Une réunion voirie + projets structurants pour le projet de « Place de la Maison Rouge » va avoir lieu prochainement.
- Elagage en cours – devrait être terminé fin de la semaine prochaine (problème avec les haies des particuliers)
- La campagne de marquage au sol a commencé.

Sylvie Meyer, conseillère municipale

- Répar'Café : 25 personnes sont volontaires pour réparer (tout type de profil). Interrogation pour savoir s'il faut monter une association. Les activités devraient débiter au printemps 2021. Alexandre Brechet est allé à Charavines voir le Répar'Café de la commune et a pu constater que l'évènement suscitait beaucoup d'intérêt.

Claude Gaillard, conseiller municipal

- Jardins partagés : A visité les jardins partagés du Grand Lemps (qui a un statut associatif). S'interroge pour savoir quel terrain pourrait convenir pour Châbons (terrain vers le NRO ?). Des devis sont à faire pour l'eau, la clôture, le voisinage...
Le Grand Lemps a obtenu une subvention du conseil général et du CCAS.

Romuald Guillermin, conseiller municipal et Catherine Péron, 4^{ème} adjointe

- Mise en place d'un état des lieux pour le centre de loisirs (avant la prise des locaux et quand ils rendent les locaux)

Estelle Ledeuil, conseillère municipale

- Prépare les colis des anciens (budget plus important que l'année dernière étant donné notamment que le repas des anciens n'aura pas lieu – le budget sera voté en réunion du CCAS)

Nicole Gonin, conseillère déléguée

- Exposition du Palabr' à la bibliothèque

Annick Pellerin, conseillère déléguée

- Facebook : a demandé à tous les élus de lui transmettre toutes les informations pour qu'elle puisse les relayer sur le site
- Commission culture : 5 participants (2 élus, 3 habitants)

Pierre Bozon, 3^{ème} adjoint

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 13 OCTOBRE 2020

- Salle polyvalente : suite à la visite de la sécurité incendie, réparation des détecteurs de fumée et nettoyage de la hotte. La légionellose a été testée, résultat négatif.
- A l'école, fuite de lavabos

Michelle Ortuno, 2^{ème} adjointe

- A participé à la première réunion de la cohésion sociale de la CCBE
- Nouvelles demandes de téléalarme
- Magasin pour rien : arrêt pour tout l'hiver vu le temps et les contraintes sanitaires
- Réunion pour le téléthon avec la coordination locale

Catherine Péron, 4^{ème} adjointe

- Cimetière : l'entreprise Elabor contractée pour moderniser et mettre à jour la gestion administrative du cimetière a rendu les dossiers qu'elle a élaborés (plan + concessions). Réunion semaine prochaine pour finaliser la gestion informatique.